



ASSURANCES BIAT

**Assurances BIAT**

**Société Anonyme au capital de 10.000.000 Dinars**

**Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis**

**Registre du Commerce : B 16063 1997**

**Matricule fiscal : 0601492D PM 000**

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 27 MAI 2015**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
3. Approbation des Conventions réglementées.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2014.
6. Réaffectation du montant des réserves pour risques généraux devenus disponibles. .
7. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2014.
9. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
10. Démission d'un Administrateur.
11. Nomination d'Administrateurs.
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

# Projet de Résolutions

## A Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire

### du 27 mai 2015

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière au titre de l'exercice 2014 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ordinaire a décidé la réaffectation du montant des Réserves pour Risques Généraux de **trois cents trente mille dinars (330 000 TND)** devenus disponibles au poste de Réserves Extraordinaires.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014, qui s'élève à **3 946 538.933 Dinars** majoré du report à nouveau de **2 784 547.173 Dinars** soit au total **6 731 086.106 Dinars** comme suit :

<i><b>AFFECTATION DES BENEFICES DE 2014</b></i>	
<b>Bénéfice Net 2014</b>	<b>3 946 538.933</b>
<b>Report exercice 2013 et antérieurs</b>	<b>2 784 547.173</b>
<b>Total</b>	<b>6 731 086.106</b>
<b>Réserves légales</b>	36 779.060
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>6 694 307.046</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés</b>	1 500 000.000
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>5 194 307.046</b>
<b>Réserves Extraordinaires</b>	3 900 000.000
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1 294 307.046</b>
<b>Fonds social</b>	300 000.000
<b>4<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>994 307.046</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	-
<b>5<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>994 307.046</b>
<b>Report à nouveau 2014 et antérieurs</b>	994 307.046

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2014, des jetons de présence d'un montant brut de **cinquante-deux mille cinq cents dinars (52 500 TND)** dont **sept mille cinq cents dinars (7 500 DT)** seront attribués aux membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'un administrateur arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de .....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du **Co-Commissaire aux comptes** ....., arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de .....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la démission de .....de son poste d'Administrateur.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme..... pour le poste d'Administrateur pour un mandat.....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**